



GUIDE DE TARIFICATION

Épargnant

FRAIS À LA CHARGE DE L'ÉPARGNANT⁽¹⁾⁽²⁾

GESTION DU COMPTE ÉPARGNE SALARIALE

Tenue de compte salarié présent (éventuellement retraité).....	(frais pris en charge par l'organisme)
Tenue de compte salarié ayant quitté l'entreprise	
PEI et/ou PERCOLI.....	7,50 €
Services en ligne : consultation de compte, relevés et avis d'opération, alertes sur fonds ou sur compte, réponse à l'intéressement, arbitrage ⁽⁵⁾	Gratuit

VERSEMENTS

Versement volontaire sur PEI, PERCOLI (déductible ou non déductible) par carte bancaire, prélèvement bancaire, prélèvement sur salaire ou par chèque ou virement instantané	Gratuit
Frais sur chèque impayé.....	Gratuit

ARBITRAGE/TRANSFERT

Demande d'arbitrage.....	Gratuit
Sécurisation automatique des avoirs dans le PERCOLI	Gratuit
Transfert individuel des avoirs sur demande du salarié	
Tout produit vers Natixis Interépargne.....	Gratuit
PEI/PERCOLI vers un autre teneur de compte.....	Gratuit

REMBOURSEMENT/RÈGLEMENT

Instruction d'une demande de remboursement	
Des avoirs disponibles.....	Gratuit
Anticipé.....	6 €
Instruction d'un dossier de succession (frais prélevés au remboursement) : ouverture du dossier, accompagnement du demandeur, réalisation des vérifications nécessaires, déclaration fiscale	
Avoirs inférieurs ou égaux à 500 €.....	Gratuit
Avoirs supérieurs à 500 €.....	98,90 €
Déblocage exceptionnel ⁽⁴⁾	Selon étendue de la mesure
Frais de clôture de compte ou d'archivage ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	28,66 €
Émission d'un règlement	
Par virement sur un compte bancaire (hors frais d'intermédiaire bancaire).....	Exonérés
Par chèque.....	5,95 €
Rejet d'un virement	16,70 €
Demande d'opposition sur chèque émis par Natixis Interépargne.....	23,93 €

AUTRES PRESTATIONS

Réponse à l'interrogation (intéressement, CET...) :

Internet ou bordereau de réponse dédié.....	Gratuit
Autre moyen autorisé (téléphone ...)	Gratuit

Transmission d'une demande (remboursement, mise à jour des données administratives...) sur :

Internet ou bordereau de remboursement dédié.....	Gratuit
Papier libre.....	Offert

Dépôt des sommes à la Caisse des Dépôts ou transfert à l'Etat (par opération)⁽⁸⁾..... 23,70 €

Traitement des plis non distribués (PND) et gestion des adresses postales invalides..... 22,98 €

Affranchissement Moyen/Pli..... 0,619 €

GESTION SPÉCIFIQUE DU COMPTE (CES FRAIS SONT PRIS À LA CONSTITUTION DU DOSSIER)

Nantissement (à la charge de l'épargnant ou de la banque)..... 72,20 €

Saisie sur valeurs mobilières..... 72,20 €

Mise en place d'un régime de protection des majeurs..... Gratuit

MOYENS DE COMMUNICATION

Accompagnement téléphonique..... coût d'un appel téléphonique non surtaxé

Site Internet : www.interepargne.natixis.com⁽³⁾..... Gratuit

Application mobile « Mon Épargne salariale »⁽³⁾..... Gratuit

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Gestion et suivi d'un arbitrage ou remboursement avec condition..... Gratuit

Consolidation de votre épargne entreprise (Agrégateur)..... Offert

Conseil personnalisé (Robo Advisor)..... Offert

Entretien «Mon Coach Epargne»..... 39,90 €

Épargner pour ma retraite (service en ligne dédié à la préparation de la retraite)..... Offert

Focus «retraite et carrière» (entretien personnalisé avec un expert France Retraite)⁽⁹⁾..... 300,00 €

(1) - Tarification applicable au 1er janvier 2024, sauf conditions spécifiques à votre organisme et hors prélèvements sociaux.

(2) - Indice des prix à la consommation harmonisé au 31 octobre 2023 - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 12.7 - Autres services n.c.a.

(3) - Hors coût de connexion.

(4) - Déblocage exceptionnellement autorisé par une disposition légale.

(5) - En cas de déblocage des avoirs, pour cessation du contrat de travail ou du mandat social, ayant lieu moins de 2 ans après le départ du salarié de l'entreprise.

(6) - En cas de déblocage total des avoirs, pour cessation du contrat de travail ou du mandat social, liquidation ou cessation d'activité TNS, ayant lieu plus de 2 ans après le départ du salarié de l'organisme, ou en cas de transfert des avoirs à la Caisse des Dépôts (application de la loi Eckert).

(7) - En cas de chèque émis par l'épargnant, recherche limitée à 10 ans.

(8) - Hors Loi Eckert

(9) - Facturé directement par notre partenaire France Retraite

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES FCPE

À titre d'information, la rémunération relative au fonctionnement des FCPE est fixée par la société de gestion et indiquée par le règlement de chaque FCPE selon les modalités suivantes :

- Commissions de gestion : la gestion financière, administrative et comptable des FCPE donne lieu à la perception des commissions dont les montants sont proportionnels aux actifs gérés. Ces commissions sont prises en charge par les FCPE.
- Droits d'entrée (ou commissions de souscription) : L'ensemble des commissions de souscription sont exonérées.



Siège social :
59, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
Tél. : +33 1 59 19 43 00
www.interepargne.natixis.com

